

Province de Luxembourg - Arrandissement de Virton

CDU-2.075.1.077.7	Approbation du procès-verbal de la séance précédente.
Motivation:	
11	du Conseil communal du 24.02.2025 du CDLD et articles 48 et 49 du règlement d'ordre intérieur nal

Il est proposé aux membres du Conseil communal de :

- Approbation du procès-verbal

Impact budgétaire : Néant



Province de Luxembourg - Arrondissement de Virton

2.	Déclaration de politique communale (CDLD L1123-27).	
CDU-2.077		

#### Motivation:

La déclaration de politique communale 2024-2030 du collège communal est valable pour toute la durée de la mandature sauf en cas d'adoption d'un nouveau pacte de majorité et de renouvellement complet du conseil communal et comporte au moins les principaux projets politiques ainsi qu'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations en la matière.

Il est proposé aux membres du Conseil communal de :

- Adopter la déclaration de politique communale 2024-2030.

Impact budgétaire : L'impact budgétaire sera repris dans les différents budgets des année 2024 à 2030.



Province de Luxembourg - Arrandissement de Virton

3.	Ville de Chiny – exercice budgétaire 2025 – subvention ordinaire
CDU-1.851.123	à la nouvelle école de CHINY « Les Pensées sauvages ».

#### Motivation:

L'école sollicite l'octroi de la subvention de 15 € par élèves relative à l'organisation d'excursions scolaires.

Les pièces fournies justifient la liquidation d'une somme de 90,00 €.

Il est proposé aux membres du Conseil communal de :

- Liquider la subvention de 90 € sollicitée.

Impact budgétaire : 90,00 € à l'article 722/443-01 du budget 2025.



Province de Luxembourg – Arrondissement de Virton

4.	Ville de Chiny – exercice budgétaire 2025 – subvention ordinaire
CDU-1.851.123	à l'école fondamentale communale de la Ville de CHINY

#### Motivation:

L'école sollicite l'octroi de la subvention de 15 € par élèves relative à l'organisation d'excursions scolaires.

Les pièces fournies justifient la liquidation d'une somme de 450,00 €.

Il est proposé aux membres du Conseil communal de :

- Liquider la subvention de 450 € sollicitée.

Impact budgétaire : 450,00 € à l'article 722/443-01 du budget 2025.



Province de Luxembourg - Arrondissement de Virton

5. CDU-2.078.51	Subvention aux associations sportives et culturelles	

Motivation : le Club de « SCRABBLE VIERRE ET SEMOIS » sollicite une aide financière afin d'assurer la pérennité de ses activités

Il est proposé aux membres du Conseil communal de :

 Octroyer aux bénéficiaires ci-dessus un subside prévu au budget communal 2025, à l'article budgétaire 761/332-02 (crédit budgétaire 8.000 €).

Impact budgétaire :  $200 \in$  pour cette association



Province de Luxembourg - Arrondissement de Virton

6. CDU-2.078.51	Subvention au Centre Culturel D IZEL	

#### Motivation:

En 2023, le Collège communal a décidé de ne plus prendre en charge les frais de mazout du centre Culturel d'IZEL et d'inviter Monsieur Patrice GERARD, trésorier de celui-ci à introduire une demande de subside annuellement afin de couvrir les frais d'énergie;

Cette demande a été envoyée par mail le 21 janvier 2025.

La liquidation se fera sur le compte du bénéficiaire dès réception des factures d'énergie pour un montant d'au moins celui du subside, les comptes 2024 et budget 2025 étant déjà en notre possession.

Il est proposé aux membres du Conseil communal de :

- Octroyer aux bénéficiaires ci-dessus un subside prévu au budget communal 2025, à l'article budgétaire 762/332-02 (crédit budgétaire 40.177,00 €).

Impact budgétaire : 5.000 € pour le Centre Culturel d'IZEL

# Ville de Chiny

### Note de synthèse

Province de Luxembourg - Arrondissement de Virton

CDU-1.844 Plan de Cohésion Sociale 2020-2025-Approbation rapport financier
--

Motivation : exceptionnellement (fin de Plan) la date de rentrée d'éventuelles modifications de plan est, pour l'année 2025, exceptionnellement prolongée jusqu'au 30 avril.

Cela implique une réduction du délai de l'analyse réalisée par l'administration, sans pour autant modifier le délai d'approbation par le Gouvernement qui demeure fixé au 30 juin

Les rapports financiers (PCS et Article 20 éventuel) sont à transmettre **au plus tard** pour le 30 juin.

Étant prêt plus tôt, il sera traité dès réception et le solde de la subvention sera donc versé plus anticipativement.

Il est proposé aux membres du Conseil communal de :

- Approuver le rapport financier du Plan de Cohésion Sociale
- De faire parvenir au SPW un exemplaire de la délibération

Impact budgétaire : subvention de 22.529,27 euros



Province de Luxembourg - Arrondissement de Virton

8.	Zone de Secours Luxembourg - Fixation de la dotation communale pour l'exercice 2025 : prise d'acte	
CDU-1.784		

#### Motivation:

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile et ses modifications ultérieures, et en particulier ses articles 67, 68 et 220 ;

Vu l'Arrêté royal du 02 février 2009 déterminant la délimitation territoriale des zones de secours, tel que modifié par l'arrêté royal du 28 décembre 2011, spécialement son article 6 portant création de la zone de secours de Luxembourg dont fait partie la commune de CHINY;

Vu l'Arrêté royal du 4 avril 2014 portant sur la détermination, le calcul et le paiement de la dotation fédérale aux zones de secours ;

Vu l'article 67 de la loi du 15 mai 2007 portant en substance que les zones de secours sont notamment financées par dotation des communes de la Zone ;

Vu que la dotation communale doit être inscrite dans les dépenses de chaque budget communal et est payée au moins par douzième (article 68 § 1er);

Vu que les dotations des communes de la zone sont fixées chaque année par une délibération du Conseil, sur la base de l'accord intervenu entre les différents conseils communaux concernés (article 68 § 2e);

Considérant que, lors de la séance du Conseil de Zone du 24 octobre 2024, le Conseil de zone a approuvé le budget 2025 de la zone de secours, et a fixé le montant de l'enveloppe totale « dotations communales » de la zone de secours Luxembourg à 16.198.626,43 euros ;

Vu le courrier du 5 décembre 2024 par lequel Monsieur le Gouverneur de la Province de Luxembourg fixe les dotations communales à la Zone de Secours pour l'année 2025, dont 291.615,17 euros pour la Commune de CHINY;

Considérant qu'il n'y a pas lieu de rediscuter de cette clé de répartition ;

Il est proposé aux membres du Conseil communal de prendre acte :

- De la fixation de la clef de répartition du coût zonal relatif à la Zone de Secours de Luxembourg entre les communes adhérentes, telle que communiquée par le Gouverneur provincial du Luxembourg.
- Du montant relatif à la quote-part de la Commune de CHINY, fixé au montant total de 291.615,17 euros, lequel est inscrit à l'article 351/435-01 du service ordinaire du budget 2025.



Province de Luxembourg - Arrondissement de Virton

9	Zone de Police de Gaume - Fixation de la dotation communale
	l'exercice 2025
CDU-1.74.073.52	

#### Motivation:

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux et notamment l'article 40 duquel il ressort que le budget de chaque zone de police pluricommunale est à charge des différentes communes de la zone et de l'Etat fédéral;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) et notamment l'article L1321-1, 18° suivant lequel le Conseil communal est tenu de porter annuellement au budget les dépenses qui sont mises à charge de la commune par ou en vertu de la loi du 7 décembre 1998, en ce compris, dans les zones pluricommunales, la dotation de la commune à la zone de police ;

Attendu qu'il résulte de l'article 71 de la loi du 7 décembre 1998 que les décisions des Conseils communaux relatives aux contributions des communes faisant partie d'une zone pluricommunale doivent être envoyées, pour approbation, au Gouverneur de la province ;

Vu le budget de la Zone de Police de Gaume 2025 (Chiny, Etalle, Florenville, Meix-devant-Virton, Rouvroy, Tintigny et Virton), tel qu'il a été présenté et approuvé au Conseil de police en séance du 16 décembre 2024;

Vu le courrier du 30 janvier 2025 par lequel Monsieur le Gouverneur de la Province de Luxembourg fixe les dotations communales à la Zone de Police pour l'année 2025, dont 444.130,46 euros pour la Commune de Chiny;

Il est proposé aux membres du Conseil communal de décider :

- D'intervenir à concurrence de 444.130,46 euros dans le budget 2025 de la Zone de Police de Gaume (Chiny, Etalle, Florenville, Meix-devant-Virton, Rouvroy, Tintigny et Virton);
- De transmettre la présente délibération pour approbation à Monsieur le Gouverneur de la Province de Luxembourg.



Province de Luxembourg - Arrondissement de Virton

10.	Maison de village de Suxy (ASBL) – approbation des comptes de l'exercice 2024	
CDU-2.073.51		

#### Motivation:

Vu l'article 13 de la convention mise à disposition de la maison du village de Suxy signée le 1er avril 2023 entre la commune de Chiny et l'ASBL Maison de Village de Suxy qui prévoit que « l'ASBL est tenue de soumettre à l'approbation du Conseil Communal le compte de chaque exercice, et ce au cours du premier trimestre de l'exercice suivant » ; Vu l'article 14 §1 de la convention mise à disposition de la maison du village de Suxy signée le 1er avril 2023 entre la commune de Chiny et l'ASBL Maison de Village de Suxy qui prévoit que « la Ville couvrira le déficit qui apparaîtrait au compte de chaque exercice, tel qu'il aura été approuvé par le Conseil Communal, déficit ne pouvant compromettre les finances communales » ;

Vu l'article 14 §2 de la convention de mise à disposition de la maison de village de Suxy signée le 1er avril 2023 entre la commune de Chiny et l'ASBL Maison de Village de Suxy qui prévoit que « l'ASBL est tenue de verser à la caisse communale le boni de l'exploitation tel qu'il apparaît au compte approuvé de l'exercice, à moins que le comité de coordination ne propose, moyennant accord préalable du Conseil Communal, d'investir ce boni dans l'équipement des locaux de la Maison de Village, ou de les maintenir comme fonds de roulement pour l'exercice suivant »;

Il est proposé aux membres du Conseil communal

<u>Article 1er</u> - d'approuver le compte communal 2024 de l'ASBL communale Maison de Village de Suxy tel qu'il nous a été transmis par l'ASBL :

- RECETTES = 3.663,18 €
- DEPENSES = 3.380,49 €

Le compte 2024 présente donc un BONI 282,69 €.

<u>Article 2</u> - de maintenir le BONI 2024 de 282,69 € dans l'ASBL comme fonds de roulement.



Province de Luxembourg - Arrandissement de Virton

Parc national de la Vallée de la Semois – participatio communale aux projets d'investissements touristiques
---

Motivation : le Conseil a décidé le 26 septembre 2022 d'être membre de la Coalition territoriale qui porte la candidature du Parc national de la Vallée de la Semois ; Un arrêté du 8 décembre 2022 a octroyé une subvention à la Fondation du parc national de la vallée de la Semois en vue de la mise en œuvre de plusieurs projets. L'intervention financière du SPW est à hauteur de 80% des dépenses d'investissement ;

les projets réalisés sur le territoire de la ville de CHINY se répartissent entre des investissements « nature » et « tourisme » (la part non subsidiée de 20% des projets « nature » est financée par le WWF).

En date du 16 décembre 2024 la Fondation du Parc national de la Vallée de la Semois a demandé à la commune de prévoir une somme de 35.000 € au budget 2025 comme participation financière à hauteur de 20% de plusieurs investissements touristiques qui prendront place sur notre territoire, la liste a été transmise par Monsieur Nicolas Ancion, co-directeur de la Fondation par email du 28 janvier 2025 (mobiliers, parcours didactiques, aménagements de points de vue et porte d'entrée, parking,...); Le budget 2025 étant bouclé au moment de la réception du courrier, celui-ci sera prévu à la prochaine modification budgétaire;

En fonction de l'ouverture de certains appels d'offres, l'intervention communale est à présent (à la date du 28/01/2025) estimée à **42.512** €, ce montant **pourrait encore évoluer** en fonction des marchés publics en cours.

#### Il est proposé aux membres du Conseil communal de :

D'intervenir à hauteur de 20% de plusieurs investissements touristiques réalisés sur le territoire de la ville de CHINY dans le cadre du Parc National de la Vallée de la Semois (mobiliers, parcours didactiques, aménagements de points de vue et porte d'entrée, parking,...);

De liquider la participation communale à la Fondation sur base de déclarations de créances émises par la Fondation, annexées des pièces justificatives des dépenses

Impact budgétaire : Plafond de 50.000 € à prévoir en MB1



Province de Luxembourg - Arrondissement de Virton

12.	Fourniture d'une camionnette neuve double cabine avec benne basculante pour le service tonte – Approbation des conditions et choix
CDU-2.073.537	du mode de passation du marché public de fourniture
	· ·

#### Motivation:

Il est nécessaire d'acquérir une nouvelle camionnette pour le service tonte, celle-ci doit être munie d'une benne basculante afin de pouvoir ramasser les excédents d'herbes en fin de chantier et pouvoir les évacuer. Ce véhicule sera polyvalent afin de transporter du sel de déneigement, du tarmac, des branches, ...

#### Il est proposé aux membres du Conseil communal de :

- d'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché "Fourniture d'une camionnette neuve double cabine avec benne basculante pour le service tonte", établis par le Service Marchés Publics de la Ville de Chiny. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 57.851,24 € hors TVA ou 70.000,00 €, 21% TVA comprise.
- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.
- de financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 421/743-52 (n° de projet 20250020).

#### Impact budgétaire:

Estimation: 57.851,24 € hors TVA ou 70.000,00 €, 21% TVA comprise



Province de Luxembourg - Arrondissement de Virton

13.	Vente du presbytère de CHINY – Accord de principe et fixation o
CDU-2.073.511.2	conditions de vente

#### Motivation:

Considérant que l'état du presbytère de CHINY situé au n°65 de la rue du Millénaire à 6810 CHINY ne permet plus l'occupation des lieux; que la réhabilitation et la mise en conformité du bâtiment exigent d'importants travaux afin qu'il puisse être opérationnel et moins énergivore qu'actuellement ;

Considérant que les prévisions budgétaires difficiles et la crise énergétique actuelle obligent à opérer des choix de rationalisation en termes de dépenses ;

Considérant que la Ville de CHINY a tenté de vendre, une première fois via Biddit, et une seconde fois par gré à gré via la plateforme Immoweb, le presbytère de Chiny;

Considérant que les 2 ventes n'ont pas abouti pour les motifs suivants :

- Offre trop faible par rapport au montant de l'estimation et du prix minimum de vente fixé par le Conseil communal;
- Retrait de l'offre proposée;

Considérant que le bâtiment reste inoccupé depuis lors ;

Il est proposé aux membres du Conseil communal :

Obe mettre une nouvelle fois le presbytère en vente via la plateforme Biddit et de fixer le prix minimum de la vente au montant estimé par l'étude notariale VAZQUEZ-GERARD, soit 200.000,00 euros et d'affecter la somme obtenue au fonds de réserve extraordinaire;

Impact budgétaire: +200.000,00 euros



Province de Luxembourg - Arrondissement de Virton

14.

CDU-2.073.512.46

Affectation de la part communale du produit 2024 de la vente des licences de pêche de la Semois

#### Motivation:

Vu le bilan et comptes 2024 des zones à licences de la Semois, le montant revenant à la commune de Chiny pour les secteurs qu'elle détient s'élève à 582,54 euros.

Sur base de l'article 4 et 7 de la convention qui lie la Ville de CHINY à la commune de FLORENVILLE et au CPAS de MONS pour la gestion des recettes des zones à licence de la Semois relative à l'utilisation des fonds ;

Il est proposé aux membres du Conseil communal:

 D'abandonner au service Nature et Forêts la totalité de cette somme de 582,54 € pour financer le rempoissonnement de la Semois en 2025.

Impact budgétaire : -582,54 €



Province de Luxembourg – Arrondissement de Virton

15.	Désignation du représentant communal à l'organe de consultatio
CDU-1.81	bassin de mobilité de la province de Luxembourg.

#### Motivation:

Le SPW Mobilité assure la concertation supra-locale en matière de déclinaison de la stratégie Régionale de Mobilité via l'organisation, deux fois par an depuis 2019, de réunions par bassin.

La Ville de CHINY doit désigner un membre du collège communal qui la représentera désormais au sein de l'organe de consultation du bassin de mobilité de la province de Luxembourg.

Il est proposé aux membres du Conseil communal :

 de procéder en séance publique et à haute voix à la confirmation de l'élection de Monsieur François PONCELET, échevin en charge de la mobilité.

Impact budgétaire : aucun



Province de Luxembourg - Arrandissement de Virton

16.	Modification	du	représentant	auprès	de	l'ASBL	Musée
CDU-1.852	GAUMAIS.						

#### Motivation:

La Ville de CHINY dispose d'un siège à l'assemblée générale du Musée GAUMAIS.

Ce représentant est également candidat au Conseil d'administration de l'association.

L'ASBL Musée GAUMAIS nous a informés de la nécessité de désigner un représentant communal qui ne soit pas membre du conseil communal ou du conseil de l'action sociale afin de leur permettre de respecter le décret du 28 mars 2019 sur la gouvernance culturelle.

Il est proposé aux membres du Conseil communal :

- d'annuler la désignation de Madame Lisiane MALHAGE et de procéder en séance publique et à haute voix à l'élection d'un représentant auprès de l'ASBL Musée GAUMAIS.

Impact budgétaire: aucun



Province de Luxembourg - Arrondissement de Virton

17.	Renouvellement de la CCA
CDU-1.851.121.858	

#### Motivation:

À la suite des élections communales, un renouvellement de la Commission Communale d'Accueil (CCA) est imposé par le décret ATL, afin de s'adapter à la législature en cours. Il est alloué 6 mois pour ce faire, donc jusqu'au 14 avril 2025.

Cela permet aussi aux autres composantes de la CCA de se renouveler.

Il est proposé aux membres du Conseil communal d':

- Approuver le renouvellement de la CCA 2024-2030

Impact budgétaire: Néant



Province de Luxembourg - Arrondissement de Virton

18.	Renouvellement agrément ONE des accueils extra-scolaires communa
CDU-1.851.121.858	

#### Motivation:

Être agrée par l'ONE est premièrement un gage de développement de la qualité de l'accueil dans le temps libre des enfants sur la Commune de Chiny. Cela permet aussi un niveau de reconnaissance qui génère de la confiance chez les parents qui confient leurs enfants.

Être agréé permet de bénéficier de subventions par enfant accueillit, et d'avoir la possibilité de répondre à des offres de projets tel que :

- Les PAD, partenariat automne-détente : un subventionnement pour des plaines de vacances ayant lieu durant les nouveaux congés scolaires si un partenariat est créé.
- Un projet de subvention pour un temps de travail de responsable projet
- Un projet de subvention pour améliorer les formations des accueillantes en obligation de 50h/3 ans.

Il est proposé aux membres du Conseil communal d':

 Approuver le renouvellement de l'agrément ONE pour les accueils extrascolaire communaux.

Impact budgétaire : Positif :

L'ONE octroie des subsides par ½ de présence d'enfant : 0.40 € /présence d'enfant par soirée sauf les mercredis encodées sur le portail ONE. Un coefficient est calculé fin de période en fonction du restant global du budget par l'ONE et redistribué : par exemple pour l'année scolaire 23-24 un coefficient de 1.815 à fait monter le montant des présences de 0.40 € à 0.7259 €

Pour de réseau communal cela représente en 23-24 : 3123.55 €



Province de Luxembourg - Arrondissement de Virton

19.

Programme de coordination locale pour l'enfance - renouvellement

CDU-1.851.121.858.

#### Motivation:

La Commune de Chiny adhère au Décret ATL du 3 juillet 2003 depuis le début. L'objectif de l'application de ce décret est le développement de la qualité de l'accueil pour les enfants de 2,5 à 12 ans durant leur temps libre. Ceci comprend les accueils-extrascolaires **et** les activités proposées aux enfants en dehors de l'école, en semaine, les week-ends et durant les vacances scolaires.

La méthode imposée par le décret consiste en une analyse des besoins et d'un état des lieux afin de produire un Programme de Coordination Locale pour l'Enfance (P.CLE) d'une validité de 5 ans.

Le P.CLE d'une commune approuvé par l'ONE donne la possibilité aux opérateurs qui le désirent de recevoir un agrément qui offre la possibilité de subventionnement pour les accueils extra-scolaires du soir sauf les mercredis. De plus un subventionnement spécifique de l'ONE couvre aussi les frais de coordination ATL durant la période d'agrément du P.CLE.

Il est proposé aux membres du Conseil communal d':

- Approuver la demande de renouvellement du P.CLE et de la prise d'initiative de la CATL pour fournir les éléments demandés par l'ONE et L'OEJAJ afin de produire le nouveau P.CLE 2025-2030.

Impact budgétaire : positif :

L'ONE octroie des subsides par ½ de présence d'enfant : 0.40 € /présence d'enfant par soirée sauf les mercredis encodée sur le portail ONE. Un coefficient est calculé fin de période en fonction du restant global du budget par l'ONE et redistribué : par exemple pur l'année scolaire 23-24 un coefficient de 1.815 à fait monter le montant des présences de 0.40 € à 0.7259 €

Pour de réseau communal cela représente en 23-24 : 3123.55 €, pour les autres réseaux, cela représente une somme en fonction des présences encodées sur le portail ONE.

*La subvention Catl est de -/+ 32000 €* 



Province de Luxembourg - Arrondissement de Virton

20.	Information : communication de décision de l'autorité de tutel			
CDU-2.075.1	portant sur les délibérations du Conseil communal.			
Motivation:				
T. C				
Information au communaux pa	x Conseillers - approbation des délibérations des Conseils er la tutelle			
•				

Il est proposé aux membres du Conseil communal de :

- Prise de connaissance

Impact budgétaire : Néant